



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels de l'administration

Affaire suivie par :

Division des personnels de l'administration

Secrétariat de direction

Site de Caen : 02.31.30.16.81

Site de Rouen : 02.32.08.91.56

Mél. dpa@ac-normandie.fr

Rouen, le 16 février 2021

China KHELALI
Cheffe de Division

Rectorat de la région académique
Normandie

Site de Caen :

168 rue Caponière

14061 Caen

Mél. dpa1-caen@ac-normandie.fr

Site de Rouen :

25, rue de Fontenelle

76000 Rouen Cedex

Mél. dpa1-rouen@ac-normandie.fr

à

Destinataires in fine

Note de service

Information publiée sur l'intranet (périmètre de Caen) et le portail métier (périmètre de Rouen)

Objet : **Tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration (APA) au titre de l'année 2021**

Références :

- Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des **attachés d'administration de l'État** - articles 19 et 20

- Bulletin Officiel spécial n°11 du 3 décembre 2020

- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Normandie

La présente note de service a pour objet de préciser les conditions et modalités d'avancement au grade d'APA au titre de la campagne 2021.

Conformément aux dispositions du statut général de la fonction publique, les deux critères à prendre en compte pour l'établissement des promotions sont la valeur professionnelle et les acquis de **l'expérience professionnelle**.

Ces promotions permettent par ailleurs d'identifier les viviers d'agents susceptibles de construire un parcours professionnel ascendant en termes de responsabilités.

I – Les conditions de recevabilité

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement, les attachés d'administration de l'État (AAE) qui justifient, au plus tard au 31 décembre 2021, d'au moins sept ans de services effectifs dans un corps civil ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau, et qui ont atteint le 8ème échelon du grade d'attaché.

II – L'examen des dossiers des promouvables

L'administration examine les dossiers des promouvables à travers l'examen de la valeur professionnelle et du parcours professionnel.

Pour cela, elle s'appuie sur un rapport d'aptitude professionnelle, élément déterminant du dossier et qui doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique de l'agent.

Le rapport d'aptitude (sous la forme d'une fiche individuelle), visé par le N+1 et N+2, présente les items d'appréciation du compte rendu d'évaluation professionnelle afin de positionner l'agent promouvable sur une grille d'évaluation.

Le dossier de chaque agent promouvable doit ainsi faire l'objet d'un avis hiérarchique circonstancié.

Il est précisé que l'examen des dossiers des promouvables s'appuie sur le parcours de carrière, la manière de servir, les compétences professionnelles acquises et démontrées.

L'annexe individuelle de chaque agent promouvable devra parvenir sous le présent timbre auprès des services de gestion des personnels (DPA) pour le :

19 mars 2021

Pour l'établissement des promotions l'académie procède à un examen collégial des dossiers des agents.

L'académie utilise, comme outil indicatif de départage et d'aide à la décision, un barème afin de classer les promouvables : les barèmes sont constitués d'éléments d'ancienneté ainsi que d'éléments permettant d'apprécier la valeur professionnelle et le parcours.

La promotion de grade par tableau d'avancement, s'effectue au choix, par voie d'inscription sur un tableau établi annuellement.

Les nominations sont prononcées dans l'ordre d'inscription au tableau arrêté dans la limite du contingent ministériel alloué.

Je vous saurais gré de porter cette note de service à la connaissance des personnels placés sous votre autorité, en veillant particulièrement à l'information de ceux qui seraient absents.

Les personnels seront par ailleurs informés individuellement de leur promouvabilité.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pour le Recteur et par délégation
P.E. du Secrétaire Général d'Académie
P.E. des Secrétaires Généraux d'Académie Adjointes
La Chef de Division


China KHELALI

Destinataires :

Madame et messieurs les inspecteurs d'académies, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime

Mesdames et Messieurs

- les présidents des universités
- le directeur de l'INSA de Rouen Normandie
- le directeur de l'ENSICAEN**
- la directrice du CROUS
- le directeur du CNED
- le directeur du CANOPÉ
- la cheffe des services de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon
- le délégué régional de l'ONISEP
- la directrice régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- les directrices et directeurs départementaux de la Cohésion Sociale
- le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports de Saint-Pierre-et-Miquelon
- les directrices et directeurs des CIO
- les chefs des établissements publics locaux d'enseignement**
- les directrices et directeurs des EREA
- le directeur de l'école Louis Pergaud de Barentin**
- les chefs de division et les conseillers techniques des services académiques